

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 03545

Numéro SIREN : 512 802 596

Nom ou dénomination : KPMG AUDIT FS I

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2020 sous le numéro de dépôt 10681

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/10681

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Changeement de président

Déposant :

Nom/dénomination : KPMG AUDIT FS I

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 512 802 596

N° gestion : 2009 B 03545



KPMG AUDIT FS I
S.A.S. au capital de 200 000 euros
Siège social : Tour Eqho - 2, avenue Gambetta
92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX
512 802 596 R.C.S. NANTERRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 JANVIER 2020**

Procès-verbal de délibération

Le 29 janvier 2020 à 9 heures, les associés de la société KPMG AUDIT FS I se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Directeur général.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Isabelle Goalec
- KPMG Associés
- KPMG S.A.
- Monsieur Régis Chemouny
- Monsieur Antoine Esquieu
- Monsieur Olivier Fontaine
- Madame Marie-Christine Jolys
- Monsieur Georges Maregiano
- Monsieur Fabrice Odent.

L'Assemblée est présidée par Madame Isabelle Goalec, Directeur général.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 199 986 actions sur les 200 000 formant le capital et 99,99 % des droits de vote. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent excusé.

Sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et ses annexes,
- le formulaire de vote par correspondance ou par procuration.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le texte du projet de résolution.

FB SC

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication et d'information, selon les dispositions statutaires en vigueur.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR A CARACTERE ORDINAIRE

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

Monsieur Jean-Paul Vellutini, Président de la société, ayant exprimé le souhait de mettre un terme à son mandat par anticipation, l'Assemblée générale nomme en remplacement Monsieur François Bloch, pour un mandat qui prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

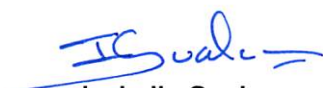
Monsieur François Bloch ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.



Isabelle Goalec
Directeur Général



François Bloch
Bon pour acceptation des fonctions
de Président